

AFFAIRE No 25 - ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME 1985 - APPROBATION
DU DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture m'a fait parvenir le Dossier de Consultation d'Entreprises concernant les travaux d'électrification rurale du programme 1985.

Les secteurs concernés seront les suivants :

- Brûlé - L.T.S. Les Azalées
- Montagne - Moulin Kader
- Bois-de-Nèfles
- Ilet à Quinquina

Le coût de l'opération est estimé à 1 175 000 Francs y compris somme à valoir pour honoraires, divers et imprévus.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet, ainsi que son mode de financement ;
- de m'autoriser à :
- . solliciter les différentes subventions et l'emprunt correspondants ;
- . lancer l'appel d'offres et passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appels infructueux, traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Favorable.

Commission des Finances

Favorable. Cette opération est prévue au Budget Communal, au chapitre 902 - article 233-023. Elle sera financée de la façon suivante :

Participation F.A.C.E.	549 900
Prêt communal C.R.A.M.R.	401 850
D.G.E.	141 000
T.V.A. récupérable	82 250

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 02 JUIL. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départe-

ments et des Régions

Total 1 175 000

.../...

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.